

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 16 décembre 2022,

L'ARS NORMANDIE RENFORCE LE NIVEAU DE MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DU SYSTEME DE SANTE NORMAND

Face au niveau d'activité inhabituellement élevé géré par les services d'urgence de la région, l'ARS Normandie renforce le niveau de mobilisation de l'ensemble du système de santé normand.

Cette année, plusieurs virus respiratoires circulent de manière simultanée sur le territoire national, en particulier ceux responsables du Covid-19, de la bronchiolite et de la grippe, pour laquelle la Normandie a été placée de manière précoce en phase épidémique le 30 novembre.

Depuis plusieurs jours, les services d'urgence de la région doivent gérer un niveau d'activité inhabituellement élevé. A ce jour, 7 établissements support de service d'urgence (CH Avranches-Granville, CHU de Caen, CH de Dieppe, CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil, CH Eure-Seine, CH de Flers, CHU de Rouen) ont dû déclencher leur plan blanc afin de renforcer leurs équipes soignantes pour faire face à cet afflux de patients.

Concrètement, cette situation entraîne une sur-mobilisation des équipes hospitalières des établissements concernés, des hospitalisations inadaptées dans les services d'urgence et une augmentation des délais de prise en charge.

Dans ce contexte, l'ARS Normandie renforce le niveau de mobilisation de l'ensemble du système de santé normand.

Tous les établissements de santé publics et privés ont déjà été appelés par l'ARS Normandie, dans le cadre de la préparation de l'hiver, à maintenir leurs capacités d'hospitalisation ouvertes pendant les deux prochaines semaines et à participer activement à l'impératif d'assurer la continuité des soins pendant cette période.

Au-delà, l'ARS Normandie demande à tous les établissements de santé publics et privés, et pas seulement aux établissements sièges d'un service d'urgence qui ont déjà enclenché les déprogrammations en leur sein, **de libérer des places pour l'aval des urgences et l'aval des services de prise en charge aigue, au besoin en procédant à la déprogrammation des séjours hospitaliers non urgents.**

Les SAMU procéderont, après information préalable des établissements concernés, au délestage des services d'urgence saturés vers les services d'urgence dont l'activité serait moins élevée. Les médecins généralistes sont sollicités dans tous les SAMU-Centres 15 pour venir renforcer les lignes de régulation libérales.

A titre exceptionnel, les services d'hospitalisation à domicile (HAD) de toute la région interviendront, jusqu'au 8 janvier 2023, en dehors de leur zone de couverture habituelle, ceci afin de mieux répondre aux besoins des établissements adresseurs.

En parallèle, l'ARS poursuivra la coordination de l'ensemble des acteurs de santé, publics, privés, salariés, libéraux, hospitaliers, de ville et médico-sociaux à l'échelle de chaque territoire pour obtenir la mobilisation nécessaire. Le soutien est notamment renforcé pour maximiser sur tout le territoire l'offre de soins non programmés et les points gardes en médecine de ville.

Afin de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, l'ARS Normandie rappelle qu'avant de se déplacer aux urgences, le premier réflexe doit amener à contacter son médecin traitant. S'il n'est pas joignable, si le patient n'en a pas ou si son entourage considère la situation comme particulièrement inquiétante, il doit immédiatement contacter le SAMU-Centre 15 ou le Service d'accès aux soins (SAS), en composant le 15.

L'ARS Normandie rappelle également l'importance de la vaccination, du dépistage et du respect des gestes barrières, qui constituent des outils indispensables pour limiter la circulation des virus hivernaux, et limiter l'impact déjà intense sur notre système hospitalier.